

acquérir, signaler, conserver et valoriser les collections patrimoniales de la bibliothèque



Mots clés : livres anciens, manuscrits, ventes aux enchères, expositions, histoire locale, patrimoine local

Manuscrit médiéval conservé à Chartres © DR

Dispositifs

Concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation, appel à projets "Patrimoine écrit", subventions Acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national (ARPIN), Fonds régionaux de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRRAB)

Fonctionnement

Le concours particulier "Bibliothèques" de la DGD permet de financer les **opérations de conservation** (aménagement de magasins, achat de fournitures de conservation, dépoussiérage), **de numérisation et de catalogage** de documents patrimoniaux des bibliothèques. Le catalogage de documents patrimoniaux doit intervenir dans le cadre d'opérations limitées dans le temps. Le catalogage courant des acquisitions n'est pas pris en charge.

L'appel à projets "**Patrimoine écrit**" est un appel à projets national annuel, qui permet d'accompagner des projets de catalogage, de conservation ou de valorisation des documents patrimoniaux de la bibliothèque.

Le dispositif **Acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national (ARPIN)** permet d'accompagner des **acquisitions de documents patrimoniaux achetés en ventes aux enchères publiques ou en librairies spécialisées**, ou des projets de restauration de grande ampleur sur des documents particuliè-

rement précieux de la bibliothèque. Les projets d'acquisitions patrimoniales des collectivités territoriales peuvent être aussi aidés, dans certaines régions, par un **Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRRAB)**, associant l'Etat et la Région.

Repères

- Sont concernés par les opérations de signalement : les livres imprimés antérieurs à 1830 (1914 pour les bibliothèques classées), les manuscrits, les fonds locaux et spécialisés sur une thématique particulière
- Le conseiller livre et lecture de la DRAC est l'interlocuteur privilégié, de même que le chargé de mission patrimoine écrit de la structure régionale pour le livre qui peut coordonner un plan régional de signalement des documents patrimoniaux. La Bibliothèque nationale de France est également un partenaire qui doit être associé au projet.
- Les choix techniques retenus pour ces opérations (normes et formats de catalogage, protocoles d'interopérabilité) doivent permettre que les données produites puissent être réutilisées par des catalogues collectifs, notamment le Catalogue collectif de France (CCFr).

Contacts

Pour tout projet, contactez le conseiller livre et lecture de la DRAC ou le bureau du patrimoine du Service du livre et de la lecture (patrimoine.sll@culture.gouv.fr)



Isabelle Vincent,
maire-adjointe
à la culture et au
patrimoine de
Chartres

QUELLE EST LA NATURE DES FONDS PATRIMONIAUX DE CHARTRES ?

Notre fonds de manuscrits médiévaux – l'un des plus importants de France – entre étroitement en écho avec la Cathédrale de Chartres, classée au patrimoine mondial de l'Unesco en 1979. Il a longtemps été conservé dans la bibliothèque abritée dans la mairie de Chartres. Bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale, les manuscrits ont beaucoup souffert et une grande partie d'entre eux a été détruits. Aujourd'hui géré par la médiathèque, il fait l'objet d'une activité de recherche incessante, en particulier par l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT, unité du CNRS), que soutient activement la Ville.

Dans ce cadre, nous sommes également accompagnés par la DRAC au travers de campagnes de recherche ou de restauration. Mais aussi d'acquisition. Il nous est arrivé d'acheter en salle des ventes des "livres d'heures". Tout récemment, nous venons d'acquérir un original autographe d'Huysmans sur la cathédrale de Chartres : alerté le 6 avril par le service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, nous l'achetions le surlendemain à Drouot, pour 20 000€ (plus 30% de frais), avec une aide de l'Etat pour 50% et de 30% par le conseil régional via son Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRRAB), dont la mission est l'enrichissement des collections des bibliothèques.

L'Etat nous accompagne aussi dans le domaine de la recherche et l'organisation de colloques. En revanche, la Ville prend en charge les frais afférents à la bonne conservation des documents. Nous avons une très belle

médiathèque de 5 000m² qui fournit les conditions de sécurité et d'environnement hygrométrique nécessaires pour les manuscrits.

QUEL EST L'APPORT DE CETTE POLITIQUE ?

Nous faisons vivre en permanence le département patrimonial de la médiathèque, notamment par des expositions. Par ailleurs le fonds médiéval bénéficie d'un rayonnement international tout particulier. Nous avons présenté en conseil municipal, il y a quelques années, des travaux sur la "relaxation" de manuscrits médiévaux – des techniques pour détendre sans les abîmer des manuscrits brûlés ou en mauvais état. Il y a aussi des travaux de recherche sur les fibres des parchemins et leurs couleurs. Les recherches sur l'amélioration des conditions de conservation pour ces documents très anciens sont extrêmement importantes. Et Chartres est en quelque sorte un laboratoire permanent. Nous sommes donc très accueillants pour la recherche scientifique avec cependant une exigence de restitution obligatoire auprès du public.

GLOBALEMENT, COMMENT CONCEVEZ-VOUS LE RÔLE DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES POLITIQUES CULTURELLES LOCALES ? ON PARLE BEAUCOUP, DE BIBLIOTHÈQUE "3^e LIEU"...

Chartres a la chance d'avoir un maire qui a beaucoup investi dans la lecture

publique, notamment en réhabilitant entièrement en bibliothèque l'ancien Hôtel de la Poste – un bâtiment du début du XIX^e siècle, qui avait un peu fonction de cathédrale laïque, face à l'autre... Car défendre la lecture publique c'est avant tout mettre à disposition un lieu qui permet de bien accueillir les habitants et, évidemment, les bibliothécaires, soit une quarantaine à Chartres. Ensuite, il est impératif de dégager un budget d'acquisition stable pour assurer le renouvellement permanent des collections – une décision budgétaire, donc proprement politique. La formation des bibliothécaires fait également partie des priorités afin qu'ils et elles soient en mesure de s'adapter à l'évolution des pratiques.

Nous savons ainsi anticiper des besoins, par exemple avec un secteur jeux vidéo qui a plus de 10 ans, des ateliers de formation au numérique, l'acquisition de liseuses, des partenariats avec des associations, différents outils au service de l'accès à la lecture...

Considérées plus largement, et au-delà de leur fonction première proprement culturelle, les bibliothèques sont aussi des centres de ressources. Elles sont faciles d'accès et animées par des bibliothécaires à même de donner des réponses à bien des questions, même sans lien direct avec le livre. Nous avons cette force d'avoir des professionnels très proches des gens. Donc un lien social important.

COMMENT RESSENTEZ-VOUS LES RELATIONS AVEC LA DRAC ?

Le dialogue avec la DRAC est assez fluide. La conseillère livre et lecture nous suit avec attention. Elle a par exemple participé au recrutement de la nouvelle directrice, ce que j'apprécie, car si ce n'est pas une obligation d'associer l'Etat au jury, j'estime sa présence importante.

Du point de vue budgétaire, le ministère, notamment dans le cadre du Plan de relance, a soutenu les collectivités

pour les acquisitions. Le ministère est assez actif dans le domaine de la lecture publique. Mais aujourd'hui, alors même que les aides pour l'extension des horaires sont dégressives et que pour nous, elles vont bientôt prendre fin, on sent venir des temps plus difficiles...

J'attends des services déconcentrés du ministère une veille et une alerte auprès des élus que nous sommes. Ce que nous pouvons espérer à travers les conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC) mais également tout au long de l'année.

témoi— gnage

Clotilde Périgault,
directrice de la
médiathèque
L'Apostrophe et
des Archives de la
Ville de Chartres
et Michèle Neveu,
responsable du pôle
patrimoine

CHARTRES : PRIORITÉ AU RECENSEMENT ET À LA VALORISATION.

Le préalable de la valorisation des collections, qui en constitue aussi l'étape la plus importante, est leur signalement afin de les rendre repérables par le public. Parmi les agents de la bibliothèque, des professionnels qui ont fait un cursus de formation initiale spécialisé, travaillent sur les documents patrimoniaux, définis comme « *anciens, rares ou précieux* » (des propriétés qui peuvent se cumuler). Des documents variés avec non seulement des livres mais aussi des cartes, des plans, des estampes, des affiches, cartes postales, articles de presse...

Le signalement consiste tout d'abord à recenser ces documents, puis à en rédiger des fiches signalétiques, dites "notices bibliographiques", qui ensuite peuvent apparaître dans les divers catalogues en ligne, bien entendu celui de la bibliothèque où ils sont conservés mais aussi sur des portails nationaux comme le Catalogue collectif de France (CCFr) ou d'autres spécialisés par exemple sur le Moyen Age.

La bibliothèque de Chartres est-elle affiliée à l'offre de bibliothèque numérique de la BnF "Gallica marque blanche" ?

Pas encore parce que cela sous-entend de disposer de documents très bien numérisés. Mais nous travaillons à être en mesure d'y participer. Pour le moment, l'accent est mis sur le signalement – la stratégie de numérisation se fera dans un deuxième temps – et la valorisation à travers des expositions au sein de la médiathèque mais aussi dans d'autres structures communales. Par exemple, un manuscrit autographe de Huysmans récemment acquis sera exposé au musée des Beaux-Arts.

L'idée est de créer des liens entre les diverses structures culturelles de la ville pour faire vivre nos collections et les porter à la vue des publics, par exemple et avec beaucoup de succès pendant les Journées européennes du patri-





Chartres © DR

moine. Des visites des réserves sont également proposées ainsi que des accueils de classes ou de groupes de jeunes ou encore, à destination de tous les publics, des rencontres régulières intitulées "Curiosités du patrimoine" pour faire découvrir certains documents.

Dans quels partenariats vous inscrivez-vous ?

Tout à fait récemment, la Ville de Chartres a acquis le manuscrit du roman *La Cathédrale* de Huysmans grâce aux

aides du dispositif ARPIN (Acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national) géré par l'Etat.

Par ailleurs, le ministère de la Culture encourage avec un soutien financier assez important le signalement des collections patrimoniales dans les bibliothèques. Cette stratégie, prioritaire, fait l'objet d'un plan 2020-2025 au niveau national. Les aides passent généralement par les DRAC, avec cette particularité en région Centre-Val-de-Loire qu'elle a mandaté le Centre d'études supérieures de la Renaissance, à Tours, pour accompagner le signalement.

Cette année, la Ville de Chartres est engagée dans ce dispositif. Concrètement, il se traduit par une opération appelée "rétroconversion"

consistant à confier nos registres d'inventaire à un prestataire pour qu'il les transforme en fiches informatiques pour les injecter ensuite dans notre catalogue municipal ainsi que dans le CCFr afin que le public et les chercheurs puissent en trouver les références. Un véritable enjeu car il reste beaucoup de documents à signaler dans les bibliothèques municipales, ce qui ne va pas de soi ; si le ministère encourage, il ne finance qu'en partie. Ici, l'engagement de Chartres témoigne clairement de la volonté politique de la municipalité.